PROJET DE LOI adopté le 31 mai 2010



SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc.

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13ème législ.): 1733, 1832 et T.A. 318.

Sénat: **572** (2008-2009), **476** et **477** (2009-2010).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc signée à Rabat le 18 avril 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 mai 2010.

Le Président,
Signé : Gérard LARCHER

(1) Nota: voir le document annexé au n° 1733 (AN, 13ème législ.).